RÉSOLUTION

Objet : Accords nécessaires à l'établissement d'un Bureau sous-régional de Yaoundé

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa $76^{\text{ème}}$ session à Marrakech (Maroc), du 5 au 8 novembre 2007,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport AG-2007-RAP-08 intitulé « Accords avec la République du Cameroun pour le Bureau Sous-Régional de Yaoundé »,

CONSTATANT que l'accord sur les privilèges et immunités et l'accord de siège ainsi que l'accord d'infrastructure à intervenir, permettent de répondre aux besoins de l'Organisation et protègent ses intérêts,

APPROUVE l'accord sur les privilèges et immunités ainsi que l'accord de siège signés en date du 26 mars 2007 afin qu'ils puissent entrer en vigueur.

Adoptée